HESPÉRIS

TOME XXXVIII

Année 1951 *3e et 4e Trimestres*

SOMMAIRE

ARTICLES :

***

COMMUNICATIONS :

***

AMBASSADEURS, ENVOYÉS PARTICULIERS ET REPRÉSENTANTS OFFICIEUX DE LA FRANCE AU MAROC

Nous avons récemment publié une liste des principaux représentants diplomatiques de la France au Maroc (1), en la faisant précéder de la note suivante :

« Seuls figurent sur cette liste les agents pourvus d'un poste fixe et officiel et non pas ceux chargés d'une représentation officieuse ou d'une négociation particulière, tels Arnoult de Lisle ou Claude Du Mas, aux XVIe et XVIIe siècles, ni les envoyés auxquels fut exceptionnellement confiée une mission spéciale, comme Piton en 1533, Razilly en 1619, 1624, 1629, 1630, 1631, Saint-Amans en 1682, Pidou de Saint-Olon en 1693, Breugnon en 1767 ou Mornay en 1832.

« En outre, à partir de la création du consulat général, remplacé ultérieurement par une mission diplomatique, nous indiquons seulement le nom du principal agent français, toujours en résidence à Tanger depuis 1795, mais non pas ceux des consuls, vice-consuls et agents consulaires des ports de l'Atlantique et de la Méditerranée ou des villes de l'intérieur. »

Nous avons pensé que notre travail devrait être complété et qu'il pourrait être utile d'avoir, d'une part, la liste des ambassadeurs, envoyés particuliers et représentants officieux de la France au Maroc et, d'autre part, celle de tous nos consuls, vice-consuls et agents consulaires. C'est pourquoi nous avons établi la liste qui suit. Quant à celle de nos représentants consulaires depuis 1795, elle fera l'objet d'une étude ultérieure ; en effet,

(1) Cette liste se trouve dans notre ouvrage *La représentation diplomatique de la France au Maroc*, pp. 70-78, n° VIII de la collection « Notes et Documents » de l'Institut des Hautes-Études Marocaines, Paris, Éditions Pedone, 1951.

les lacunes des documents des archives du Protectorat et de l'*Annuaire diplomatique* — qui paraît seulement depuis 1858 — nécessitent de longues et patientes recherches.



PITON (Colonel Pierre de) (1533). —

« Chevalier, chef et capitaine général de mil hommes de guerre à pié », de Piton fut, en 1533, envoyé par François Ier en ambassade auprès du sultan ouattasite de Fès, Ahmed ben Mohammed.

Il était chargé d'obtenir certains avantages commerciaux et de rapporter au roi de France quelques animaux du pays. Le souverain marocain lui remit pour François Ier une lettre dans laquelle il reconnaissait aux navires français le droit de parcourir les mers sous sa dépendance et leur accordait « sécurité complète, absolue et générale tant sur les mers que sur les côtes, partout où ils se trouveraient (1). »

PACQUELON (Jean) (1543 ?). —

Marchand de Lyon, Pacquelon se trouvait à Paris en 1543 et François Ier se proposait alors de l'envoyer au Maroc, près du chérif saadien de Marrakech, Mohammed ech-Cheikh el-Mahdi, sans doute afin de négocier une fourniture d'étain en échange de métal pour la fabrication des canons.

Nous ignorons la date exacte de son décès, antérieur à 1557. En effet, cette année-là, son fils obtint l'appui de Charles IX et, par la suite d'Henri III, en vue d'être indemnisé « du tort qu'avait subi Jean Pacquelon... au cours d'un de ses voyages au Maroc, où il avait été envoyé en ambassade par le roi de France. »

On peut supposer que la mission du colonel de Piton auprès du sultan ouattasite ne procura pas à François Ier les avantages espérés et que ce dernier tenta d'avoir plus de succès près du chérif saadien (2).

MONTFORT (1559). —

Gentilhomme français, Montfort fut désigné comme chef de l'ambassade envoyée en 1559 par le roi de Navarre, Antoine de Bourbon — père d'Henri IV — au sultan saadien Moulay Abdallah el-Ghaleb.

Un traité fut signé à la fin de ramadan 966 (juin-juillet 1559), aux termes duquel le roi de Navarre s'engageait à fournir une troupe de cinq cents hommes au chérif, qui devait lui céder la place d'El-Qsar es-Seghir. Cette convention, négociée en fait par un Portugais, Melchior d'Azevedo, adjoint à Montfort, ne fut pas exécutée (3).

BORDET (Robert) (1561). —

Bordet n'était sans doute qu'un simple commerçant. Envoyé au Maroc en 1561

(1) Sur Piton, cf. : Charles de LA RONCIÈRE, *La première mission française au Maroc*, in « Le Correspondant », 1901, III, pp. 1136-45 ; Henry de CASTRIES, *Les Sources inédites de l'histoire du Maroc*, 1re série, t. III, pp. I-II et les références indiquées.

(2) Sur Pacquelon, cf. Robert RICARD et Philippe de COSSÉ BRISSAC, *Jean Pacquelon*, in *Les Sources inédites...*, 1re série, Portugal, t. IV, Paris, 1951, pp. 133-135.

(3) Nous avons cru devoir mentionner Montfort parmi les envoyés de la France, car l'accord intervenu en 1559 devait s'étendre à tous les Français. — Sur Montfort et le traité de 1559, cf. H. de CASTRIES, *op. cit.*, 1re série, France, t. I, Paris, 1905, pp. 170-87, 197-205 et t. III, pp. IV-V.

par Charles IX, il était chargé d'obtenir du sultan Moulay Abdallah le monopole de l'exportation du cuivre et du sucre.

Dans une lettre au roi de France, le chérif déclara que Bordet avait rempli sa mission avec zèle et discrétion. Il est probable néanmoins que les guerres de religion empêchèrent Charles IX de poursuivre la réalisation de son dessein (1).

LISLE (Arnoult de) (1588-1599 et 1606-1607). —

Docteur de la faculté de Paris et « lecteur du Roy en langue arabique », A. de Lisle vint à la cour chérifienne, en 1588, pour remplacer Guillaume Bérard auprès du sultan saadien Moulay Ahmed el-Mansour, mais en tant que médecin seulement et non comme consul. Il y joua cependant le rôle d'agent officieux d'Henri IV et resta au Maroc jusqu'en 1599.

Il revint à la cour du chérif au début de 1606, pour surveiller les négociations du roi d'Espagne, Philippe III, qui voulait se faire céder la place de Larache. Durant son séjour, qui prit fin au mois de juin 1607, il renseigna utilement Henri IV sur les tractations des agents européens au Maroc, intervint en faveur des Français capturés par les corsaires et s'efforça de négocier avec les princes saadiens.

A. de Lisle ne fut jamais pourvu d'un titre officiel ; Henri IV l'appelait simplement « mon conseiller et médecin ordinaire résidant pour mon servide à Marocq » (2).

FABRE (Jacques) (entre 1614 et 1616). —

Marchand provençal, Fabre séjourna longtemps au Maroc et fut chargé, entre 1614 et 1616, de porter au sultan saadien Moulay Zidan une des lettres envoyées par Louis XIII pour obtenir la libération des Français retenus captifs après l'affaire Castelane (3). Sa mission n'aboutit pas.

Par la suite, il servit le chérif, qui l'envoya aux Pays-Bas réclamer une somme d'argent à lui due et faire fondre des canons à l'arsenal de Rotterdam (4).

CABANES (Robert de Boniface de) (1617). —

Membre d'une illustre famille provençale, Cabanes fut envoyé par Louis XIII auprès du sultan Moulay Zidan, pour « négocier le rachat des captifs français ».

(1) Sur Bordet, cf. H. de CASTRIES, *op. cit.*, 1re série, France, t. III, pp. IV, 746-752.

(2) Marocq, c'est-à-dire Marrakech. Sur A. de Lisle, cf. H. de CASTRIES, *op. cit.*, 1re série, France, t. III, pp. XIII-XXI et les références indiquées. — Nous n'avons pas cru devoir faire figurer dans notre liste le médecin Etienne Hubert, qui séjourna une année à Marrakech en 1598-1599, où il était venu pour remplacer A. de Lisle. Hubert, en effet, paraît bien ne s'être livré qu'à la médecine ou à l'étude de la langue arabe et n'avoir rempli aucune mission officielle ou officieuse près de la cour chérifienne.

(3) En 1612, le sultan Moulay Zidan, que le marabout Abou Mahalli avait chassé de Marrakech, arriva, en compagnie de ses femmes et de quelques fidèles, avec ses biens les plus précieux, à Safi, où Jean-Philippe Castelane était consul de France et possédait un navire, le *Notre-Dame de la Garde*. Il affréta ce bâtiment, moyennant trois mille ducats pour transporter à Agadir ses richesses et notamment sa bibliothèque, d'une très grande valeur. Arrivé devant Agadir, le consul ne voulut pas décharger les biens du sultan avant d'avoir reçu le prix convenu. Comme le paiement ne se faisait pas et que ses vivres commençaient à s'épuiser, Castelane mit à la voile et se dirigea vers Marseille ; il se proposait d'y remettre les biens du sultan au duc de Guise, gouverneur de Provence et de demander à être désintéressé. Mais, à hauteur de Salé, le *Notre-Dame de la Garde* fut capturé par des vaisseaux espagnols et le tribunal maritime de Cadix le déclara de bonne prise. Il s'ensuivit entre la France et le Maroc une très vive tension, qui pesa longtemps sur nos relations avec les souverains chérifiens, d'autant plus que ni Moulay Zidan, ni ses successeurs ne purent jamais récupérer les livres et les autres objets confiés à Castelane (cf. H. de CASTRIES, *op. cit.*, 1re série, France, t. III, pp. XXXIII-XXXVIII et les références indiquées).

(4) Sur Fabre, cf. H. de CASTRIES, *op. cit.*, 1re série, France, t. III, pp. XLVIII-L et les références indiquées.

Il rejoignit la mehalla chérifienne dans le Dra, mais Moulay Zidan lui fit savoir, par l'intermédiaire de Saint-Mandrier (1), qu'il avait déjà répondu à des lettres analogues venues de France et que le roi devait « lui tirer raison et faire rendre ce qu'il avait réfugié entre les mains de Castelane ». Après s'être attardé au Maroc, puis en Espagne, Cabanes rapporta en France une lettre du 1er janvier 1618 que Saint-Mandrier lui avait remise pour Louis XIII (2).

DU MAS (Claude) (1619). —

Egalement provençal, Du Mas vint au Maroc en 1619, chargé lui aussi d'obtenir la libération des captifs français. Mais Moulay Zidan refusa d'entamer aucune négociation, tant qu'il n'aurait pas obtenu satisfaction pour l'affaire Castelane ; il décida néanmoins de faire partir pour la France un de ses sujets, qui demanderait à Louis XIII que lui fut envoyé François de Razilly — frère aîné du chevalier Isaac de Razilly — afin de discuter « d'une bonne union ».

Du Mas retourna en France, puis revint au Maroc la même année. Il aurait voulu obtenir du sultan la concession du port d'Aïer en faveur d'une compagnie financière française, mais ses efforts n'aboutirent pas. D'autre part, il fit construire une chapelle à Safi, mais ne s'occupa guère d'obtenir la mise en liberté de ses compatriotes captifs. Accusé d'avoir livré aux Espagnols le plan d'établissement d'un port à Aïer, il fut arrêté sur l'ordre de Moulay Zidan en 1623 et mourut en prison, sans doute dès 1624.

Beaucoup de ses contemporains qualifiaient Du Mas de consul mais, s'il en tint le rôle, il semble bien n'en avoir jamais eu le titre officiellement (3).

RAZILLY (chevalier Isaac de) (1619, 1624, 1629, 1630, 1631). —

Chevalier de Malte et d'une famille noble qui appartenait à la fois à la Touraine, à l'Anjou et au Poitou, Razilly fit cinq voyages au Maroc.

En 1619, il conduisit à Safi Claude du Mas et rendit à cette occasion quelques services au sultan Moulay Zidan.

Razilly revint au Maroc en 1624, pour sonder les intentions du chérif en vue d'une entente avec Louis XIII et empêcher la capture des Français par les corsaires marocains. A peine débarqué à Safi, il fut emprisonné avec toute son escorte, qui comprenait plus de trente personnes. Relâché peu après avec deux de ses compagnons seulement, il repartit pour la France, porteur d'un mémoire du sultan qui demandait réparation pour l'affaire Castelane.

Dans son troisième voyage, en 1629, le chevalier signa une trêve avec les corsaires du Bou Regreg, mais n'obtint du nouveau sultan, Moulay Abd el-Malek, ni traité ni captifs.

(1) Gentilhomme provençal, Antoine de Sallette, sieur de Saint-Mandrier, avait dû quitter la France à la suite d'un meurtre qu'il avait commis en 1611. D'abord au service du duc de Savoie, Charles-Emmanuel Ier, il vint au Maroc en 1614 et se concilia bientôt la faveur du sultan Moulay Zidan. Il fut étroitement mêlé aux rivalités des Français, des Espagnols et des Hollandais, au sujet de la création du port d'Aïer, aujourd'hui Kasba Oualidia. En 1625, Saint-Mandrier tenta de s'enfuir du Maroc, mais il fut emprisonné sur l'ordre de Moulay Zidan, qui le fit décapiter l'année suivante (cf. H. de CASTRIES, *op. cit.*, 1re série, France, t. III, pp. XXXIX-XLVII et les références indiquées).

(2) Sur Cabanes, cf. H. de CASTRIES, *op. cit.*, 1re série, France, t. III, pp. L-LIV et les références indiquées.

(3) Sur Du Mas, cf. H. de CASTRIES, *op. cit.*, 1re série, France, t. III, pp. LIV-LVII et les références indiquées.

En 1630, il conclut une seconde trêve avec les chefs de la République du Bou Regreg, qui lui rendirent leurs captifs français, mais il ne put embarquer ceux qui se trouvaient entre les mains du sultan.

Enfin, en 1631, et le 17 septembre, il obtint un traité de paix du successeur de Moulay Abd el-Malek, Moulay el-Oualid et ramena en France tous les captifs détenus par ce dernier (1).

MOLÈRES (de) (1631). —

Peut-être peut-on identifier ce personnage avec le gentilhomme de la Chambre du roi Louis XIII, Vital de Molères.

Quoi qu'il en soit, il vint au Maroc avec Razilly en 1631. On l'avait spécialement chargé des négociations diplomatiques et ce fut lui qui discuta les clauses du traité signé par le chérif le 17 septembre (2).

CABIRON (Antoine) (1634). —

Marin et commerçant, originaire de Montpellier, Cabiron vint au Maroc en 1625 comme représentant d'un négociant de Lyon.

En raison de sa connaissance des choses marocaines, il fut envoyé par Louis XIII auprès du sultan Moulay el-Oualid en 1634. Il était chargé de remettre au chérif un duplicata de la ratification du traité de 1631 et de demander la libération des Français capturés postérieurement à ce traité, ainsi que la restitution de leurs biens. En outre, il devait se plaindre de la conduite de l'israélite David Pallache, homme de confiance du sultan, et dont la fourberie avait altéré les bonnes relations entre la France et le Maroc (3), Le chérif ne voulut pas mettre en liberté les captifs français, ni rendre leurs biens, tant que ses sujets captifs sur les galères du roi de France, ne lui auraient pas été renvoyés.

Cabiron revint au Maroc en 1635 avec le capitaine de vaisseau Du Chalard, comme « marchand envoyé par Sa Majesté pour le débit des marchandises à faire valoir », car on avait converti en marchandises qui devaient être vendues à Rabat, les sommes destinées au rachat des captifs (4).

DU CHALARD (Priam) (1635). —

Capitaine de vaisseau, d'une famille noble de Bordeaux, Du Chalard était venu au Maroc en compagnie de Razilly en 1629, 1630 et 1631. C'était lui qui avait personnellement négocié les trêves de 1629 et 1630 avec la République du Bou Regreg.

(1) Sur Razilly, cf. H. de CASTRIES, *op. cit.*, 1ère série, France, t. III, pp. LXIV-LXXII et les références indiquées.

(2) Sur Molères, cf. H. de CASTRIES, *op. cit.*, 1ère série, France, t. III, pp. LXXVIII-LXXIX.

(3) En 1631, après la signature du traité conclu avec le sultan Moulay el-Oualid, Razilly et Du Chalard étaient revenus en France, accompagnés de David Pallache. Ce dernier, reçu à Paris comme un ambassadeur, promit de porter au chérif la ratification du traité donnée par Louis XIII et plusieurs dépêches ; mais il se rendit en Hollande et ne tint pas sa promesse. Sans nouvelles de la cour de France, le sultan crut que le roi s'était « moqué de luy » et la course recommença contre nos navires. Ce fut seulement au début de 1633 que la conduite de David Pallache fut révélée par le sieur Julien Du Puy, un homme de confiance de Du Chalard, que celui-ci avait envoyé au Maroc pour réclamer au consul Mazet le prix de marchandises qui lui avaient été confiées (cf. H. de CASTRIES, *op. cit.*, 1ère série, France, t. III, p. 394).

(4) Sur Cabiron, cf. H. de CASTRIES, *op. cit.*, 1ère série, France, t. III, pp. LXXXVII-LXXXVIII et les références indiquées.

En 1635, il commanda une nouvelle expédition, signa un traité avec le sultan Moulay el-Oualid le 18 juillet, obtint l'adhésion des corsaires du Bou Regreg à ce traité et ramena en France trois cent quatre captifs. Mais on l'accusa d'avoir outrepassé ses instructions ; il fut mis à la Bastille, puis banni pour un an de la ville de Paris (1).

LA BARRE (Antoine Le Febvre de) (1681). —

Capitaine de vaisseau, La Barre commandait un navire de l'escadre de Château-Renaud, venu faire le blocus de l'estuaire du Bou Regreg.

Le sultan Moulay Ismaïl ayant manifesté des intentions pacifiques, La Barre fut envoyé auprès de lui, porteur d'une lettre de Louis XIV et, le 13 juillet 1681, à La Mamora, signa un traité qui prévoyait essentiellement l'échange des captifs, tête pour tête. Mais les escadres françaises venaient de s'emparer de plusieurs navires marocains avec leurs équipages et Louis XIV, encouragé par ces succès, refusa de ratifier le traité. Colbert reprocha même à La Barre d'avoir « oublié la dignité du roi » (2).

SAINT-AMANS (François d'Isarn, baron de) (1682). —

En 1682, le capitaine de vaisseau de Saint-Amans fut envoyé au Maroc par Louis XIV, à la demande de Moulay Ismaïl, pour s'entendre sur la ratification par le chérif du traité qu'un ambassadeur de ce dernier, El-Hajj Mohammed Temim, avait signé à Paris le 29 janvier de la même année.

Il dut se rendre dans le Haut Atlas, près d'Imi'n Tanout, où se trouvait le sultan, qui lui promit « la ratification de la paix ». Cependant, les entretiens de notre ambassadeur avec les caïds chargés de discuter avec lui ne purent aboutir, car chacune des parties voulait ajouter au traité certaines clauses que l'autre refusait d'accepter (3).

SAINT-OLON (François Pidou, seigneur de) (1693). —

Gentilhomme ordinaire de la Maison de Louis XIV et chevalier, Saint-Olon fut envoyé au Maroc en 1693, à la demande de Moulay Ismaïl, qui jugeait notre consul de Rabat, Jean-Baptiste Estelle, un trop mince personnage pour négocier avec lui.

Il fut reçu par le sultan à Meknès et discuta avec le caïd Ahmed ben Haddou el-Attar, grand favori du chérif, les clauses d'un projet de traité qu'il avait apporté. Mais les deux hommes ne purent s'entendre sur le rachat ou l'échange des captifs (4).

REY (André) (1733-1736). —

Négociant marseillais, installé depuis longtemps à Salé, Rey avait obtenu en 1732 la remise de six captifs français. En 1733, il fut chargé par le ministre Maurepas de négocier avec le sultan Moulay Abdallah la libération de tous nos compatriotes captifs et de préparer la venue au Maroc d'un ambassadeur qui aurait pour mission de signer un traité.

(1) Sur Du Chalard, cf. H. de Castries. *op. cit.*, 1ère série, France, t. III, pp. LXXIII-LXXVIII et les références indiquées.

(2) Sur La Barre, cf. H. de Castries, *op. cit.*, 2e série, France, t. I, pp. 532-566, *passim*.

(3) Sur Saint-Amans, cf. H. de Castries, *op. cit.*, 2e série, France, t. II, *passim*.

(4) Sur Saint-Olon, cf. Pidou de Saint-Olon, *Etat présent de l'empire de Maroc*, Paris, 1624 ; Pierre de Cenival, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc*, 2e série, France, t. IV, *passim* et notamment pp. 159-211.

Il passa trois mois à Meknès et le chérif lui remit pour Louis XV une lettre promettant de rendre la liberté à tous les Français, si le roi voulait lui envoyer de la poudre. La cour de Versailles hésita longtemps et, quand elle envoya son acceptation, Moulay Abdallah avait été déposé.

Au début de 1736, Rey fut renvoyé au Maroc avec plusieurs religieux trinitaires, mais resta plus d'un mois en rade de Salé, faute de pouvoir obtenir l'autorisation de se rendre à Meknès et rentra en France.

Revenu à Salé en 1737, il y reprit son activité commerciale et reçut de Maurepas une lettre « l'assurant de sa protection, qui lui permit d'exercer officieusement une sorte de tutelle sur les autres marchands » (1).

SALVA (Jean-Jacques) (1764-1767). —

Commerçant originaire de Marseille, Salva représentait à Safi une importante maison de sa ville natale et le sultan Sidi Mohammed ben Abdallah le fit venir à sa cour, au début de 1764, pour l'entretenir de la paix avec la France.

C'est pourquoi, la même année, le duc de Praslin, ministre des affaires étrangères de Louis XV, le chargea de négocier avec le chérif la conclusion d'un nouveau traité Le sultan manifesta son désir de paix, mais demanda qu'on lui envoyât un ambassadeur. Salva n'en continua pas moins ses négociations, convint d'une trève, signée le 9 octobre 1765, puis accompagna le comte de Breugnon à Marrakech, en 1767.

Dès 1766 il avait décliné l'offre que lui avait faite Praslin de le nommer consul de France au Maroc, après le rétablissement de la paix. L'année suivante, il reçut une pension de mille sept cents livres en récompense de ses services (2).

BREUGNON (Pierre Landéneau, comte de) (1767). —

Lieutenant-général des armées royales, Breugnon fut, en 1767, envoyé comme ambassadeur au Maroc, pour consacrer par un traité l'entente entre la France et l'empire chérifien, entente déjà presque réalisée par l'intermédiaire du commerçant Salva.

Quelques jours de négociations suffirent pour mettre au point le projet de traité préparé à Versailles. L'accord fut réalisé le 28 mai 1767 et les signatures échangées le 30 mai.

Le traité de 1767 marqua la reprise des relations officielles entre la France et le Maroc, suspendues depuis 1718 ; Louis de Chénier, le père du poète André Chénier, s'installa aussitôt dans ses fonctions de consul général du roi de France au Maroc (3).

BUREL (capitaine Antoine) (1808). —

Capitaine du génie, attaché au grand état-major des armées d'Espagne, Burel fut désigné en 1808 pour aller porter au sultan Moulay Sliman une lettre de Napoléon Ier. Il devait, d'une part, en accord avec notre consul général de Tanger, « faire toutes

(1) Sur Rey, cf. Paul MASSON, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'empire barbaresque* (1560-1793), Paris, 1903, pp. 355-359 et les références indiquées. Il ne faut pas confondre André Rey avec son frère, Joseph Etienne Rey ; ce dernier, commerçant établi à Salé d'abord, puis à Safi, fut consul du Danemark au Maroc en 1741 et sut gagner la confiance du sultan Sidi Mohammed ben Abdallah, qui l'envoya même en France comme ambassadeur.

(2) Sur Salva, cf. BIDÉ de MAURVILLE, *Relation de l'affaire de Larache*, Amsterdam, 1775, *passim* ; P. MASSON, *op. cit.*, pp. 622-625 et les références indiquées.

(3) Sur Breugnon, cf. BIDÉ de MAURVILLE, *op. cit.*, *passim* ; *Journal du consulat général de France à Maroc*, publié par Charles PENZ, Casablanca, 1943, pp. 1-13.

les démarches nécessaires afin de déjouer l'influence anglaise » et, d'autre part, relever soigneusement les renseignements militaires qu'il pourrait se procurer sur le Maroc.

Le sultan répondit simplement à ses demandes qu'il « faisait pour les Français tout ce qu'il faisait pour les Anglais ». Burel réussit mieux dans la seconde partie de sa mission. Il rapporta en France un long mémoire qui renfermait d'utiles indications en vue d'une expédition militaire au Maroc (1).

AUVRAY (colonel Guillaume) (1830). —

Colonel d'état-major, Auvray fut au mois de décembre, chargé par le général Clauzel, commandant de l'armée d'Afrique à Alger, de remettre un ultimatum au sultan Moulay Abd er-Rahman. Celui-ci, en effet, avait, le mois précédent, envoyé un corps de troupes à Tlemcen, sous les ordres d'un de ses cousins, Moulay Ali. Auvray était porteur d'une lettre de Clauzel, qui demandait au chérif la remise de Moulay Ali au bey d'Oran — favorable à la cause française — et la réparation des dommages causés par les Marocains.

Le pacha de Tanger reçut Auvray à plusieurs reprises, mais ne voulut pas le laisser se rendre auprès du sultan et refusa même d'envoyer à ce dernier la lettre de Clauzel, rédigée d'ailleurs en termes menaçants.

Auvray dut repartir pour Alger sans avoir pu remplir sa mission et Clauzel, qui avait agi de sa propre initiative, fut sévèrement blâmé par le ministre de la guerre (2).

MORNAY (comte Charles de) (1832). —

Jeune diplomate de vingt-neuf ans, Mornay fut envoyé au Maroc en 1832 par le gouvernement français pour demander au sultan Moulay Abd er-Rahman le rappel de son khalifa installé à Tlemcen et la renonciation formelle à ses vues sur les territoires précédemment soumis aux Turcs.

Il fut reçu par le chérif à Meknès et réussit pleinement dans sa mission. Le sultan prit l'engagement de rappeler de Tlemcen son représentant, dont il désapprouva la conduite et de ne plus envoyer d'agents au-delà de la frontière, tant que durerait l'occupation française. Mais le résultat obtenu était moins dû à l'intervention de notre compatriote qu'aux difficultés rencontrées en Algérie par les Marocains (3).

LA RÜE (lieutenant-colonel Frédéric de) (1836). —

Lieutenant-colonel d'état-major, La Rüe fut, en 1836, chargé de protester énergiquement auprès du sultan Moulay Abd er-Rahman contre l'aide apportée par ses sujets à l'émir Abd el-Qader et de lui faire craindre des représailles en cas de récidive.

(1) Sur Burel, cf. *Mémoire du capitaine Burel* (archives du ministère de la guerre, à Vincennes) ; François CHARLES-ROUX, *France et Afrique du Nord avant* 1830, Paris, 1932, chap. XIII et XIV ; J. CAILLÉ, *La mission du capitaine Burel au Maroc en* 1808 (à paraître en 1953 dans la collection « Notes et Documents » de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines).

(2) Sur Auvray, cf. *Archives du Protectorat de la France au Maroc*, à Rabat. Archives anciennes du consulat général et de la légation de Tanger, AA 19, *passim* ; Philippe de COSSÉ BRISSAC, *Les rapports de la France et du Maroc pendant la conquête de l'Algérie* (1830-1847), Paris, 1931, pp. 11-12.

(3) Sur Mornay, cf. : *Archives du Protectorat de la France au Maroc*, A 6^1, dossier mission Mornay ; Ph. de COSSÉ BRISSAC, *op. cit.*, pp. 21-27 ; Eugène DELACROIX, *Journal*, publié par André JOUBIN, t. I, Paris, 1932, *passim* (le peintre Delacroix avait accompagné Mornay dans sa mission et rapporté du Maroc de nombreux croquis et aquarelles).

Aux termes d'un procès-verbal signé à Meknès, le sultan reconnut la souveraineté de la France sur toute l'ancienne Régence d'Alger et prit l'engagement d'observer la plus stricte neutralité à notre égard. Cependant notre consul général de Tanger, Méchain, se montrait, à juste titre, assez sceptique sur l'efficacité et la sincérité des promesses faites à notre ambassadeur (1).

***

Les premiers de ces représentants Piton, Pacquelon, Bordet, vinrent au Maroc dans un but autant économique que politique et préparèrent l'établissement de relations diplomatiques régulières. Par la suite, la plupart des missions confiées à nos compatriotes, de Fabre à Breugnon, furent la conséquence de la course, qui domina les rapports de la France et de l'empire chérifien aux XVIIe et XVIIIe siècles. Celle du capitaine Burel, en 1808, se rattache à la politique orientale de Napoléon Ier, qui envoyait en même temps le commandant Boutin en Algérie. Enfin, les trois dernières, d'Auvray, de Mornay et de La Rüe, eurent pour cause notre installation en Afrique du Nord.

Ces envoyés étaient souvent, comme le demandait Moulay Ismaïl, des « gens de qualité », militaires, marins ou membres de la cour du roi. Les sultans du Maroc en effet tenaient à recevoir des gentilhommes pour suivre les négociations. Plusieurs de nos représentants appartenaient cependant à la bourgeoisie ou au négoce, par exemple, Pacquelon, Bordet, Fabre, Cabiron, Rey, Salva. On a vu que la mission de Cabiron n'aboutit pas ; ce fut peut-être parce que les Pallache avaient répandu le bruit qu'il était un simple cuisinier.

Les conditions dans lesquelles les ambassadeurs ou envoyés de la France voyageaient au Maroc étaient souvent pénibles, sinon dangereuses. L'arrestation d'un plénipotentiaire, comme celle de Razilly en 1624, serait sans doute aujourd'hui considérée comme un *casus belli*. En 1682, quand Saint-Amans quitta Tétouan pour se rendre auprès du sultan dans le Grand Atlas, le caïd local émit la prétention qu'il partît seul, laissant « tous ses gens et toutes ses hardes », afin de circuler plus commodément. Onze ans

(1) Sur La Rüe, cf. : *Archives du Protectorat de la France au Maroc*, A 6¹, dossier mission La Rüe ; Ph. de Cossé Brissac, *op. cit.*, pp. 47-50. — C'est intentionnellement que ne figurent pas sur cette liste les nombreux religieux, Trinitaires ou Mercédaires, venus au Maroc pendant le cours des XVIIe et XVIIIe siècles, racheter les captifs, ni les chefs des expéditions chargés de bombarder les ports chérifiens, tels Sourdis, d'Estrées, Château-Renaud, Du Chaffault, Dubourdieu, etc. ; les uns et les autres ne nous ont pas semblé pouvoir être compris parmi les « Ambassadeurs, envoyés particuliers et représentants officieux de la France au Maroc ».

plus tard, Pidou de Saint-Olon dût subir les huées et les injures de la populace alors qu'à Meknès, il se rendait au palais de Moulay Ismaïl ; celui-ci, au surplus, le traita de façon si discourtoise que notre consul, Jean-Baptiste Estelle, en demeura « à demi mort d'étonnement ».

L'entrée à Meknès de Mornay et des Français qui l'accompagnaient se fit, en 1832, au milieu du plus grand tumulte et leur marche « ressemblait au supplice de quelques malheureux qu'on mènerait pendre ». En 1836, le voyage du lieutenant-colonel de la Rüe fut particulièrement pénible. Des scènes de désordre, dues à des Musulmans fanatiques, se produisirent chaque jour et les habitants du pays « chargeaient sur les Français, en poussant des cris de guerre et la bayonnette au fusil ». Si bien que notre ambassadeur reçut une pierre à la tête et qu'un coup de fusil lui brûla un œil, les cils et les cheveux.

Enfin, ces ambassades étaient généralement fort coûteuses. C'est qu'elles s'accompagnaient de riches « donatives » (1), destinées au sultan et à son entourage. Breugnon offrit ainsi à Sidi Mohammed ben Abdallah, en 1767 : une fort belle aigrette de diamants, un trône de velours cramoisi, une pendule à carillon, deux parasols garnis d'or et d'argent, une lunette, un microscope, une aiguière en argent, deux paires de flambeaux d'argent, un fusil et une paire de pistolets damasquinés d'or, un nécessaire à thé en argent et en porcelaine, douze plats et vingt-quatre assiettes en porcelaine de Sèvres, une caisse de sucre royal, deux caisses de chocolat et trente-six pièces « d'étoffes riches », de velours et de drap.

Tous ces ambassadeurs, envoyés particuliers et représentants officieux se sont consciencieusement efforcés de remplir les missions qui leur étaient confiées. De même que nos agents diplomatiques, pourvus d'un poste fixe et qui résidaient dans l'empire chérifien, ils ont, durant plusieurs siècles, utilement contribué au maintien des bonnes relations entre la France et le Maroc.

Jacques Caillé.

(1) Sur ces « donatives » et aussi sur les conditions matérielles dans lesquelles voyageaient au XIXe siècle les diplomates chrétiens au Maroc, cf, notre étude, *Les dépenses d'une mission française à la cour chérifienne en 1825*, *in* « Hespéris », 3e-4e trimestres 1943, pp. 163-181.